



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 04 juin 2018

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

**PRESENTS** : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Bernadette FERRAILOLO, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS

**Étaient absents excusés avec procuration** :

Nathalie CHAUVET a donné procuration à Jacques ADGE  
Delphine REXOVICE a donné procuration à Danièle NESPOULOUS  
Jacques LLORCA a donné procuration à Pierre CAZENOVE

**Absents excusés** : Isabelle ALIBERT, Paula SERRANO, Gilles FOUGA, Christian BEIGBEDER, Sylvie BERTHOMIEU.

Je déclare la séance ouverte

**Secrétaire de séance** : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

**L'approbation du précédent procès-verbal**, est ce qu'il y a des observations ?

**Pierre CAZENOVE** : oui simplement rien à dire sur le contenu simplement quand je lis par exemple mon intervention, je trouve qu'elle est un peu bizarre, j'ai envie de simplifier le travail à Mme REBOUL, par exemple quand il y a marqué, Pierre CAZENOVE, page 6, c'est l'ancien instit qui parle, alors Pierre avec un S, chemin avec un S et Mourre avec un r, on se demande un petit peu ce que ça vient faire, moi je le sais bien entendu et vous peut être aussi, c'est un cheveu sur la soupe, et on ne vous en voudra pas Madame REBOUL.

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas Madame REBOUL, tout ce qui est dit est enregistré,

**Pierre CAZENOVE** : disons alors, il doit manquer quelque chose, parce que qu'elle est l'explication d'après vous ? non mais c'est vraiment un point de détail, c'est ça il y avait une erreur dans l'orthographe mais comme ce n'est pas dit avant, est ce que c'était dans l'enregistrement et que peut être le micro n'a pas marché. D'accord, c'était pour simplifier le travail.

**Enumération des points de l'ordre du jour :**

- 1°) **FINANCES** – Approbation du Compte de gestion 2017 Budget Principal
- 2°) **FINANCES** – Approbation du Compte de gestion 2017 Service Enfance Jeunesse
- 3°) **FINANCES** – Approbation du Compte administratif 2017 Budget Principal
- 4°) **FINANCES** – Approbation du Compte administratif 2017 Service Enfance Jeunesse
- 5°) **FINANCES** – Décision modificative n°1 Budget Principal
- 6°) **FINANCES** – Barème SEJ
- 7°) **FINANCES** – Convention entre la SAM et la commune pour le remboursement des frais de transports
- 8°) **URBANISME** – Convention BRL/ CER-LR / COMMUNE pour mise à disposition d'emprises foncières
- 9°) **HERAULT ENERGIES** – Groupement de commande 2020-2023
- 10°) **RESSOURCES HUMAINES** – Elections professionnelles

**Décision n° 2018-09:**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23, relatifs aux délégations accordées au Maire par les Assemblées Délibérantes;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2014-17 en date du 14 avril 2014, portant sur les délégations accordées au Maire par l'Assemblée Délibérante ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Considérant** la consultation faite dans le cadre d'une procédure adaptée, et l'analyse des candidatures et des offres effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de consultation ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Le marché de Travaux n°18-PA-TRAVAUX-Salle des Associations est attribué à l'entreprise mentionnée ci-après :

**Lot unique**—Fourniture, mise en œuvre des éléments de charpente, de couverture et de zinguerie  
TOITURE BASSIN DE THAU – 15, ZA MAS DE KLE 2 – 34110 FRONTIGNAN

Montant HT : 63 683,87€

Montant TTC : 76 420,64€

**Article 2 :** Pour ce lot unique, les travaux devront être exécutés entre mai 2018 et août 2018, période de préparation incluse et dans les conditions fixées à l'ensemble des dossiers de consultation.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La décision fera l'objet d'un affichage et sera transmise pour contrôle de légalité à la Préfecture de région. Copie de la présente décision sera adressée au comptable public. L'acte sera publié au registre des actes administratifs de la commune de Poussan. La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion, sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, 2 mois à compter de la plus récente des deux dates mentionnées ci-dessous.

**Pierre CAZENOVE :** Monsieur le Maire quelques petites questions sur cette maison des associations pour que l'on soit un peu au courant par exemple du nombre de salles et quels seront les critères d'attribution pour ces salles.

**Monsieur le Maire :** il y a 2 salles qui existent actuellement, une sera une salle comprenant des sanitaires, ce qui n'était pas le cas actuellement, et une salle ou on pourra réunir 80 personnes à peu près, et la seconde salle sera composée de bureaux pour 5 ou 6 associations, et peut être que certaines auront le même bureau avec une armoire et quelques éléments pour séparer, sur la seconde salle là où étaient les billards avant.

**Pierre CAZENOVE :** et au niveau de la toiture ?

**Monsieur le Maire** : c'est tout le bâtiment.

**RAPPORT N° 1 : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2017 du Budget principal**

**Rapporteur Ghislain NATTA** : on va commencer par les deux comptes de gestion. Ils ont été examinés par la commission des finances le 23 mai 2018. Ils sont en tous points égaux au CA de l'ordonnateur. Sur le résultat de l'exercice on a au niveau de l'investissement, un résultat de 285 477,27€ et en fonctionnement 1 221 239,79€ ce qui fait donc un résultat de l'exercice de 1 506 717,06€.

La reprise de ce compte avec les sorties de l'exercice 2016, avec un déficit en investissement de 11 657,29€, qui cumulé avec le résultat de l'exercice 2017 donne un résultat de clôture de 173 819,98€ pour l'investissement et 1 221 239,79€ pour le fonctionnement, ce qui fait un résultat d'exécution de 1 395 059,77€. Je vous demande d'approuver ce compte de gestion présenté par la Trésorier payeur de Frontignan.

**Pierre CAZENOVE** : non pas de questions, c'est la forme, tout est OK.

**Monsieur le Maire** : Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité

**RAPPORT N° 2 : FINANCES – Budget 2017 – Compte de gestion du budget annexe SEJ**

**Rapporteur Ghislain NATTA** : le compte de gestion du budget annexe pour le service enfance jeunesse présenté comme le compte administratif du budget principal le 23 mai 2018. Ce compte de gestion ne comporte bien sûr qu'une section de fonctionnement donc un résultat de l'exercice de 28 821,87€, qui est cumulé avec le résultat d'exécution de l'exercice précédent de 576,42€. On a un résultat d'exécution cumulé de 29 398,29€. Là aussi le compte de gestion est absolument identique au compte administratif.

**Pierre CAZENOVE** : pas d'objections.

**Monsieur le Maire** : nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

Je vais laisser maintenant la présidence de séance à Madame PUGLISI pour les deux rapports qui vont suivre.

**Yolande PUGLISI** : Monsieur NATTA, vous avez la parole.

**RAPPORT N°3 : FINANCES – Budget 2017 – compte administratif du budget principal**

**Rapporteur Ghislain NATTA** : on va examiner les 2 comptes administratifs, on va commencer par le CA du budget principal. Sur la section de fonctionnement on a en dépense 4 538 614,84€ et en recettes 5 759 854,63€. En section d'investissement, en dépense 1 447 690,20€ et en recettes 1 733 167,47€. Sur l'exercice N-1 on a un report en section d'investissement de déficit de 111 657,29€ et sur les reports de l'exercice N+1 en investissement bien sûr, uniquement, en dépense un report de 1 651 790,00€ et en recettes 383 374,66€. Un total cumulé en dépense de 7 749 752,33€ et en recettes de 7 876 396,76€.

**Pierre CAZENOVE** : quelques petites remarques, on en a déjà parlé en commission des finances, on s'est longuement exprimé là-dessus. On va peut-être répéter les mêmes choses que l'on vous met en face, c'est un simple constat habituel qui appelle les remarques suivantes :

1°) On a un excès de prélèvement fiscal, vous savez que chaque fois on vous dit qu'on pourrait peut-être à la limite baisser les impôts à Poussan même si ça vous fait sourire quand on en parle.

2°) cette fameuse incapacité à réaliser le prévisionnel, surtout en investissement.

3°) et puis la problématique de l'intégration à la SAM, qu'on ne voit pas. Donc en terme de personnel, les objectifs communautaires ne nous semblent pas bien définis. Poussan à l'intérieur de la SAM en terme de projets d'investissement, ni au plan d'aménagement, ni au plan productif. On ne voit pas, si vous voulez, bien exprimer les projets qui se profilent à l'horizon dans la SAM. Je prends un exemple, quand on vous fait le reproche de cette incapacité à réaliser le prévisionnel, donc quand les restes à réaliser à reporter, dans votre tableau, 1 651 790,00€ et quand on se reporte, on avait vu ça en commission des finances sur le document sur lequel on a travaillé, les crédits ouverts s'élèvent à 2 579 644,22€. J'ai même marqué la page 18 si on veut s'y reporter rapidement. Ce qui fait au 31/12/2017 un réalisé de 927 854,22€. C'est vous-

même qui avez dit, ce sont vos chiffres, que 34%. Ce n'est pas tant, c'est-à-dire que chaque fois, le budget précédent on arrivait à peu près à 45, 47% de réalisé, c'est toujours insuffisant à nos yeux surtout que les finances ont l'air, on va vous le dire, plutôt saines, on le répète aussi. Donc voilà c'est le reproche que l'on fait, et donc on s'abstiendra.

**Ghislain NATTA** : sur les remarques, puisque tu les fais, je reprends les réponses que j'ai fait au niveau surtout de l'investissement. C'est vrai, on avait remarqué qu'il y avait 34% d'exécuté au 31/12/2017 mais j'avais bien souligné qu'à la fin du trimestre 2018 il y avait 40% qui était complètement terminé et 40% en cours d'exécution. Donc il n'y avait qu'un déficit de 10%, au niveau des projets d'investissement sur le budget 2017 et antérieur.

**Pierre CAZENOVE** : Oui mais si vous voulez il y a toujours ces chevauchements, ces reports, ces retards.....

**Serge CUCULIERE** : on devrait comprendre qu'étant donné qu'on vote le budget en juin, on a du mal, il y a juillet et août neutralisés par les congés, on a du mal en décembre à avoir fait énormément, mais comme le dit Ghislain NATTA avec le report et tout en fait sur une année calendaire, sur les 12 mois on fait 80 à 90%, donc c'est bon, on a entendu vos remarques, gardez les pour l'année prochaine on vous redira pareil.

**Pierre CAZENOVE** : très bien, on peut ne pas être d'accord et remarquer quand même que le réalisé est toujours vraiment en deçà. Alors c'est vrai qu'on fait toujours les mêmes remarques parce que vous avez toujours le même fonctionnement.

**Yolande PUGLISI** : non mais Pierre...

**Stanislas THIRY** : La différence par rapport à ce que vous avez dit avant, c'est que vous avez dit que les finances étaient saines

**Pierre CAZENOVE** : mais absolument

**Stanislas THIRY** : ça nous fait très plaisir

**Pierre CAZENOVE** : mais absolument et on le répète en commission, il n'y a aucun soucis là-dessus. Sauf que justement on se demande pourquoi ce manque d'imagination j'ai envie de dire, de réactivité aussi, d'anticipation avec les finances, qui sont des finances saines.

**Yolande PUGLISI** : pas d'autres remarques ? alors on va passer au vote, qui est contre ? qui s'abstient, 4, merci.

#### **RAPPORT N°4 : FINANCES – Budget 2017 – compte administratif du budget annexe du service enfance et jeunesse**

**Ghislain NATTA** : en section de fonctionnement uniquement bien sûr, en dépenses on a 711 943,07€ et en recettes 740 751,94€ avec un report en fonctionnement de 576,42€ qui fait un résultat cumulé en dépenses 711 943,07€ et en recettes 741 341,36€.

**Danielle NESPOULOUS** : il y a donc une différence positive par rapport ....

**Ghislain NATTA** : oui, la différence positive c'est un service interne, c'est au moment de la clôture des comptes que l'on fait une différence positive. C'est-à-dire qu'on se donne une marge de manœuvre puisque la compensation du budget annexe se situe dans le budget principal. Quand on a l'ensemble des dépenses du budgets annexes, on ajuste la compensation faite par le budget principal de telle sorte qu'il y ait une marge de manœuvre assez importante. Et l'année dernière on avait que 540€ parce qu'il y avait eu une erreur dans les titres de recettes, mais normalement on essaye de tourner autour de 15 000€ et 20 000€.

**Danielle NESPOULOUS** : Est-ce qu'il y a eu une évaluation à ce propos, bon je n'étais pas à la réunion tripartite concernant le service enfant et jeunesse, est ce qu'il y a eu une évaluation faite du passage à la semaine des 4 jours et au nouveau fonctionnement de la prise en charge des enfants après le temps scolaire ? et est-ce que au niveau des attentes des familles, ça a correspondu à quelque chose qui était apprécié ? et est-ce que la mise en place des activités après le temps scolaire a donné satisfaction ?

**Arlette RAJA** : il n'y a pas eu de soucis. On est resté sur les mêmes horaires puisque personnes...

**Danielle NESPOULOUS** : au niveau des horaires on continue dans le futur de la même façon

**Arlette RAJA** : Oui 9h-12h et 14h-17h

**Danielle NESPOULOUS** : avec une amélioration de la prise en charge après le temps scolaire ou une continuité dans ce qui était fait en se disant que ça avait donné satisfaction ou est-ce qu'il y aura toujours une réflexion concernant une amélioration éventuelle ?

**Arlette RAJA** : On essaye toujours d'améliorer, mais bon tous les parents étaient contents donc il n'y a pas soucis. Il y a beaucoup d'enfants qui partent à 17h

**Danielle NESPOULOUS** : Oui forcément, et est-ce que les enseignants ont relevé, puisque c'était l'objectif, et ce qu'ils avaient relevé c'était que les enfants étaient fatigués en fin de .... je sais pas trop quoi... l'état de fatigue des enfants a-t-il été amélioré ? Est-ce qu'ils ont constaté une amélioration, parce que j'ai cru lire sur le compte-rendu que ce n'était pas une unanimité de la part des enseignants.

**Arlette RAJA** : voilà ça dépend des enseignants

**Danielle NESPOULOUS** : Ils trouvent qu'en fin de journée, les enfants sont malgré tout très fatigués. Bon c'est une petite parenthèse, ça n'a trop rien à voir avec le budget, mais bon on avait omis d'en discuter lors des réunions précédentes.

Autre petite question, on aimerait savoir si les études surveillées sont payantes ou font partie.....

**Arlette RAJA** : oui, il y en a 4 à l'école des Baux, mais c'est à tour de rôle. Ce n'est pas tous les 4 tous les jours pour une quarantaine d'enfants.

**Danielle NESPOULOUS** : ça en fait 10 par enseignant donc...

**Arlette RAJA** : ça dépend des jours.

**Danielle NESPOULOUS** : et à Véronique HERBERT aussi c'est à peu près pareil

**Arlette RAJA** : oui, ils sont 2 ou 3 je crois.

**Danielle NESPOULOUS** : est-ce qu'il y a eu une évaluation faite sur le nombre d'enfants qui restent après le temps scolaire, est-ce qu'il est supérieur à celui des autres années ou est-ce qu'il est en diminution ?

**Arlette RAJA** : non il est inférieur, non il y a beaucoup d'enfants qui partent à 17h, ce qui est logique entre 16h et 17h les parents sont plus facilement sortis de leur travail à 17h qu'à 16h.

**Danielle NESPOULOUS** : donc il y a beaucoup moins d'animateurs qui interviennent ?

**Arlette RAJA** : oui ! Puisqu'il n'y a plus les TAP.

**Jean-Claude PAGNIER** : c'est le but d'enlever les TAP, la semaine à 4 jours c'était ça. De toute façon l'école finit à 17h il y a la récré jusqu'à 17h30. Déjà à 17h il y a pas mal de monde qui part, et à 17h30 il y a le restant et il doit rester à peu près une 20<sup>ème</sup> d'enfants entre 17h30 et 18h30.

**Danielle NESPOULOUS** : mais peut-être parce que ce qui est proposé ne correspond pas aux attentes des familles.

**Yolande PUGLISI** : on vient de vous dire que justement il y avait une évaluation qui avait été faite et que la remontée à travers les représentants des parents d'élèves, ils en sont ravis. Voilà, donc il n'y a pas à polémiquer, ni à supputer que parce qu'il n'y a pas d'enfant après 17h30 c'est parce que .....

**Danielle NESPOULOUS** : ça peut-être une question....

**Jean-Claude PAGNIER** : si tu me permets, c'était une volonté quand même des instits et des parents d'élèves, pour le retour aux 4 jours et pour les horaires.

**Danielle NESPOULOUS** : on ne revient pas sur les horaires, là je parlais de l'accueil proposé après ce temps.

**Jean-Claude PAGNIER** : après il ne reste pas beaucoup gamins donc c'est un accueil adapté.

**Danielle NESPOULOUS** : oui mais la question que je me posais c'était la question de savoir si c'est parce que ça ne correspondait pas à ce que les gens attendaient ou .....

**Arlette RAJA** : les parents ne se sont pas plaint, ils sont tous ravis. Donc dans la mesure où ça va ....

**Danielle NESPOULOUS** : les parents présents au court de la réunion

**Arlette RAJA** : Ils représentent les parents d'élèves

**Yolande PUGLISI** : de toute façon là je pense qu'on s'éloigne, on va revenir au budget.

**Danielle NESPOULOUS** : merci d'avoir répondu à ma question. Et concernant ce budget, alors peut-être que ça ne vient pas bien à propos la question que je vais poser, mais je m'en excuse auprès de Mr NATTA. A plusieurs reprises j'avais posé la question de savoir si la taxe perçue sur les factures EDF qui avait été reçues par la commune vous aviez pu en évaluer le montant et quelle était la part de ce montant qui avait été affectée à des travaux d'amélioration pour .....

J'avais omis là aussi de vous poser la question lorsqu'on a parlé du budget lors des précédentes réunions.

**Ghislain NATTA** : il y a une diminution importante sur la taxe sur la consommation d'électricité, on l'avait signalé au moment de la commission des finances, puisqu'on avait prévu 125000€ de crédit ouvert pour 2017, qui était certainement la résultante des encaissements effectifs 2016 et en 2017 on a encaissé exactement que 101705,55€, donc on a une perte de presque 24000€ sur les prévisions au niveau de cette taxe d'électricité. Et donc, au niveau des travaux engagés, les travaux se situent aux alentours de 102 ou 103000€ en 2017.

**Danielle NESPOULOUS** : donc ça couvre presque le montant des travaux qui ont été réalisés parce que s'il y avait eu un surplus, ça aurait abondé le budget ....

**Ghislain NATTA** : s'il y a un surplus c'est une volonté, si vous voulez, de l'exécutif d'utiliser cette taxe essentiellement sur les améliorations d'électricité, mais rien n'oblige légalement à ce que ce soit affecté. C'est une recette fiscale comme une autre.

**Danielle NESPOULOUS** : tout à fait, mais bon ça me paraît plus sain que ce soit affecté à l'amélioration de d'électricité plutôt que de venir abonder un budget, parce que ça veut dire que c'est une taxe qui est .....

**Ghislain NATTA** : c'est une volonté, mais rien n'oblige, c'est une taxe comme la taxe d'habitation. Ça n'a aucune spécificité pour être utilisé à l'amélioration de l'électricité. Nous on l'utilise, on s'en sert et on fait des travaux à hauteur de ce montant, mais c'est une volonté, c'est tout ! Ce n'est pas une obligation !

**Pierre CAZENOVE** : je vais m'excuser moi aussi, j'ai oublié tout à l'heure de poser une question dans le budget principal. J'essayais de trouver quel était le montant du bail du Ball-Trap et je n'ai pas réussi à voir dans quel truc ça se situait et quel est le montant de ce bail voilà ?

**Ghislain NATTA** : il n'est pas individualisé, je crois que c'est au tour de 6500€.

**Pierre CAZENOVE** : non mais c'était simplement pour savoir ça, je n'arrivais pas à l'isoler dans le .

**Ghislain NATTA** : je crois que c'est au tour de 6500€ et l'augmentation est calqué sur l'indice de la construction. Il est réévalué chaque année en conséquence des indices de la construction et comme l'indice de la construction depuis 2 ans diminue, on a un loyer qui...

**Pierre CAZENOVE** : et quelle est la différence entre l'indice de la construction et par exemple la valeur locative du bâtiment ?

**Ghislain NATTA** : il n'y a rien, c'est l'indice de la construction puisque les baux doivent être rattachés avec un indice qui correspond à l'objet du bail, c'est-à-dire qu'on ne peut pas, par exemple, sur le ball-trap on ne peut faire un indice sur le cours du ....., il faut que l'indice corresponde à un bâtiment, donc c'est l'indice de la construction.

**Pierre CAZENOVE** : donc on n'est pas maître du montant du bail.

**Ghislain NATTA** : on est maître si on signe une nouvelle convention. Mais la convention, telle qu'elle est actuellement, prévoit une augmentation qui suit l'indice de la construction. Comme l'indice de la construction a actuellement tendance à ralentir, c'est sûr que le montant du loyer n'augmente pas beaucoup tous les ans.

**Pierre CAZENOVE** : Pardon pour ce petit retour en arrière, on voulait le poser en commission des finances mais ça nous est sorti de la tête.

**Ghislain NATTA** : c'est autour de 6 500€.

**Yolande PUGLISI** : donc nous allons revenir au vote, qui est contre ? qui s'abstient ? 2 abstentions. Je pense que l'on peut aller chercher Monsieur le Maire. Merci Monsieur le Maire de nous rejoindre.

**Ghislain NATTA** : avant de partir vous n'oubliez pas de signer les comptes administratifs du BP et du service annexe.

#### **RAPPORT N° 5 : FINANCES – Décision modificative N° 1 – Budget Primitif.**

**Ghislain NATTA – Rapporteur** : Pour la mise en place du budget 2018, il a été pris par anticipation le montant du résultat de l'exercice 2017. Cet excédent avait un total de 1 506 716.06€. Afin de mettre en concordance le compte administratif et le compte de gestion puisqu'on avait une légère différence entre les deux, une opération comptable concernant une cession d'immobilisation à modifier le résultat du fonctionnement et de l'investissement. Cette décision modificative que l'on vous présente porte uniquement sur le résultat de l'exercice. Un excédent de fonctionnement de 1 221 239.79 € au lieu de 1 224 470.47€, et en investissement un excédent de 285 477.27€ au lieu de 282 246.59€. Si vous prenez le document que vous avez à la suite, vous voyez qu'il y a une modification de 3 230.68€ en augmentation de crédit au solde d'exécution positive reporté donc au chapitre 001 et une diminution de la même somme de 3 230.68€ au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé. Le résultat cumulé du budget principal 2017 et du report de l'exercice antérieur avec un excédent de 1 110 718.93€, affiche un excédent inchangé de 1 395 059.77€, un excédent de fonctionnement de 1 221 239.79€ et un excédent d'investissement de 173 819.98€. Je vous propose d'approuver cette décision modificative n°1 du budget principal.

**Monsieur le Maire** : des questions ? pas de questions donc nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 6 – FINANCES – Barème SEJ.**

**Ghislain NATTA, rapporteur** : Nous allons examiner les barèmes et tarifs du service enfance jeunesse. Ils ont été examinés en commission des finances le 23 mai 2018. Je vous propose les barèmes et tarifs suivants pour l'année scolaire 2018-2019/

En ce qui concerne l'ALP et les classes de découvertes, on a pris pour hypothèse de modifier le barème en fonction de l'indice de l'INSEE des prix à la consommation qui augmentent entre 2016 et 2017, puisqu'il y a une année de retard, de 1.19% de majoration. Les barèmes pour 2018-2019, le tarif plancher est appliqué jusqu'à 10 104.00€, le tarif médian est appliqué entre 10 104.00€ et 21 990.00€ et le tarif plafond est appliqué au supérieur à 21 990.00€.

En ce qui concerne l'ALSH, il y a un barème différent, les tarifs sont établis à partir d'un taux d'effort en fonction du nombre d'enfants à charge. Ce taux d'effort est appliqué au revenu mensuel. Le résultat obtenu divisé par 20 constitue le tarif journalier applicable. Celui-ci est compris entre un minimum et un maximum.

Le taux d'effort reste inchangé pour 2018-2019 :

- 9,00% pour une famille avec 1 enfant,
- 8,50% pour une famille avec 2 enfants,
- 7,90% pour une famille avec 3 enfants et plus.

Les comptes rendus des activités : simplement sur les dépenses de l'ALSH et l'ALP, on est à 377 441.00€ avec une participation des familles de 125 709.00€ donc 33%. Une prestation des organismes extérieurs de 126 953.00€, l'année prochaine on aura un changement important puisque là-dedans sont compris les aides reçues au titre des contrats aidés, la prestation va diminuer sensiblement, toujours pour un tiers de financement et la subvention municipale de 124 780.00€ pour un tiers. Un tiers famille, un tiers organismes extérieurs et un tiers subvention municipale. La capacité d'accueil est de 132 252.00 heures sur l'exercice 2017.

Au niveau des séjours, les séjours de l'été de l'année dernière, on avait donc un cout de séjour de 16 736.00€ avec un financement municipal de 10 836.00€ et un remboursement des organismes sociaux de 1 275.00€ et une participation des familles de 4 625.00€. Ce qui fait un taux de remboursement des organismes sociaux de 7%, des participations des familles de 28% et financement municipal de 65%.

Au niveau des bénéficiaires des séjours, ils étaient 30 élèves, il y en a 8 qui ont un cout de séjour de 37.50€, 3 qui ont eu un cout de séjour de 75.00€, 2 qui ont eu un cout de séjour de 150.00€, 12 un cout de 200.00€ et 5 un cout de 280.00€.

Sur les classes de découvertes, il y a 4 classes qui sont parties, soit 80 enfants et cette année il n'y avait pas eu de classe de neige. La participation des familles a été de 1 490.00€ et le financement municipal de 29 507.00€ pour un cout de séjour total de 30 997.00€.

En ce qui concerne les répartitions des familles selon les tranches de barèmes, on a en gros un tiers qui est au tarif planché, entre 40 et 50% qui est en tarif médian et ensuite un quart ou un tiers au tarif plafonné. Je me suis aperçu qu'il manquait une page sur le document que l'on vous a envoyé, il manque les premiers tarifs puisqu'on démarre sur le tarif de l'ALP, donc il manque les tarifs des séjours, ceux qui sont les plus importants. Je ne sais pas si vous avez le compte rendu de la commission des finances, vous devez l'avoir, vous pouvez suivre à partir de cela.

Pour les tarifs des séjours d'été, et pour déterminer les participations des familles en fonction des barèmes, un pourcentage est appliqué au cout prévisionnel. Le plancher c'est 30%, le médian 40% et le plafond, 55%. Pour 2018, compte tenu des couts prévisionnels, le tarif planché sera de 160.00€, tarif médian de 220.00€ et pour le tarif plafond de 300.00€



Au niveau des classes de découverte, on ne change pas le montant de la participation des familles. Le plancher c'est 10.00€, le médian, c'est 20.00€ et le plafond de 30.00€.

Pour l'ALP, pas de changements, au niveau des périodes du matin ou du soir, en plancher 0.70€ en période de midi donc 1.00€, en médian, période matin et soir 0.90€, période du midi 1.25€, et en tarif plafond, période du matin et soir 1.10€, et période de midi 1.50€.

Pour la tarification des repas, on reprend le document joint avec la convocation pour le conseil municipal. On reste sur la même tarification, au plancher 2.85€, médian 3.00€ et au plafond 3.15€. On est sur une évolution qui est bien inférieure à l'évolution de l'indice INSEE qui est de 8.48% sur la période entre 2008-2009 ou les tarifs étaient uniques et les tarifs de 2017-2018.

Au niveau de l'ALSH, il n'y a pas de changement avec un enfant le tarif plancher et de 6.20€ et le tarif plafond de 12.60€. Pour 2 enfants le tarif plancher est de 5.90€ et le tarif plafond 12.00€, et pour 3 enfants et plus le tarif plancher est de 5.60€ et le tarif plafond est de 11.50€.

Je vous signale que les tarifs des repas sont inchangés pour la 5<sup>ème</sup> année et les tarifs de l'ALP et de l'ALSH depuis 4 ans.

Je vous demande d'approuver ces tarifs pour l'exercice 2018-2019.

**Danièle NESPOULOUS** : une petite question de ma part, est ce que vous avez une idée des tarifs qui sont appliqués au niveau de tous ces services dans les autres communes de la SAM ou aucune étude n'a été réalisée pour savoir comment se situe notre commune par rapport à l'ensemble des autres communes pour les différentes activités.

**Ghislain NATTA** : non

**Danièle NESPOULOUS** : Ici pour Poussan, les tarifs ont été fixés par une commission, je suppose, qui s'est basée sur ce qui existait précédemment.

**Ghislain NATTA** : on a fait aucune comparaison avec les communes de la SAM.

**Danièle NESPOULOUS** : oui, je le comprends, mais je trouve qu'il aurait été intéressant de faire cette étude comparative pour savoir comment se situait Poussan au niveau des tarifs qui sont appliqués.

**Ghislain NATTA** : c'est un peu compliqué parce que, on a essayé de le faire, les services rendus ne sont pas du tout les mêmes dans les communes. C'est assez compliqué de faire un dénominateur commun qui permette d'avoir une vision juste d'une comparaison.

**Danièle NESPOULOUS** : les accueils du matin, du midi et du soir, ça doit être à peu près les mêmes choses pour chaque commune.

**Ghislain NATTA** : pas spécialement

**Danièle NESPOULOUS** : le prix des repas.

**Ghislain NATTA** : le prix des repas, oui et encore tout dépend de ce qui est servi, s'il y a du Bio, pas de Bio.

**Danièle NESPOULOUS** : bientôt il ne faudra que du Bio, c'est une parenthèse.

**Ghislain NATTA** : on est déjà à plus de 20% et on a un menu Bio par jour systématiquement.

**Danièle NESPOULOUS** : un plat bio tous les jours, pas un menu sinon cela voudrait dire qu'ils sont totalement Bio. Aussi concernant les séjours, il pourrait y avoir peut-être un comparatif.

**Arlette RAJA** : les séjours je pense qu'on est bon marché parce que ....

**Danièle NESPOULOUS** : justement ça le confirmerait s'il y avait une étude qui était faite.

**Arlette RAJA** : on s'est retrouvé, en allant voir les enfants, pour l'autre commune les parents payaient 280.00€, alors que nous les parents payent au maximum 30.00€ alors là vraiment je pense que l'on est imbattables.

**Danièle NESPOULOUS** : oui, avant c'était zéro.

**Arlette RAJA** : oui mais on n'a pas eu le choix

**Danièle NESPOULOUS** : après c'est peut-être imposé par la CAF ou je ne sais pas ?

**Arlette RAJA** : c'est le Trésor Public

**Danièle NESPOULOUS** : c'est le Trésor Public qui impose un cout.

**Arlette RAJA** : un cout minimum

**Danièle NESPOULOUS** : il y a des communes où le prix des repas, enfin les repas sont payés intégralement par la commune, là le percepteur ne l'interdit pas.

**Ghislain NATTA** : non, on parle des séjours là. Si on ne fait pas payer cela ne fait plus partie du système scolaire, c'est une gratification, c'est comme fête et cérémonie.

**Stanislas THIRY** : après je crois savoir que vous avez la chance d'être présents dans les différentes commissions au sein de la SAM, vous pouvez également faire la recherche de votre côté et on peut en discuter ensemble.

**Danièle NESPOULOUS** : Nous n'avons pas vos moyens, je ne suis pas à la SAM, moi. Personne du groupe d'opposition n'est dans la SAM, c'est bien ce que l'on regrette d'ailleurs, depuis la création de la SAM.

**Yolande PUGLISI** : Danièle je vous fait remarquer que Jacques LLORCA est suppléant de mes collègues à la commission des finances à la SAM

**Pierre CAZENOVE** : oui, n'ergotons pas là-dessus, c'est pas grave. De toute façon c'est vrai qu'on est très mal représentés surtout quand on est un suppléant. Donc est ce qu'on pourrait tendre vers une harmonisation de ces taux, de ces participations au niveau de la SAM après la fusion.

**Ghislain NATTA** : rien ne nous oblige

**Pierre CAZENOVE** : d'accord

**Ghislain NATTA** : enfin jusqu'à preuve du contraire, on reste maître.

**Pierre CAZENOVE** : et autre chose peut être, monsieur le Maire pourra me répondre, les villes de Balaruc, de Sète avaient des centres en montagne, alors je ne sais pas s'ils les ont toujours, sur le chalet Saint Hugues, des choses comme cela. Est ce qu'il y aurait une réflexion au niveau de la SAM, justement, avec la force financière que cela représente maintenant, de réfléchir à l'achat d'une structure en montagne, je vais dire, sur lequel on ferait passer toute une série de public scolaire ou bien tout simplement famille, etc. est ce qu'il y a un travail là-dessus ?

**Monsieur le Maire** : non, parce que la SAM n'a pas cette compétence et ne compte pas la prendre. Sète a vendu ses chalets, Balaruc peut être un jour le fera, parce qu'on se rend compte que ce sont des choses

qui ne sont pas très rentables. Le seul souci c'est que la SAM n'a pas compétence, donc ce ne sont pas des questions qu'il faut poser à la SAM, toutes les questions que vous évoquez il faut les poser à toutes les communes. Personnellement quels sont les tarifs ? parce que la SAM n'a rien à faire là-dedans. Elle ne va pas tout absorber, heureusement. Parce que sinon les budgets ne suffiraient pas et sur le principe la SAM n'a pas ces compétences. On pourrait se renseigner mais ce sera commune par commune. Pas d'autres questions ?

**Pierre CAZENOVE** : on s'abstiendra simplement parce qu'on pense qu'il y a sur ce sujet une réflexion plus approfondie à mener, voilà c'est tout.

**Monsieur le Maire** : très bien, nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? quatre abstentions.

### **RAPPORT N° 7 : FINANCES – convention entre la SAM et la Commune pour le remboursement des frais de transport**

**Ghislain NATTA, rapporteur** : cette délibération est relative à l'obligation pour les enfants qui doivent apprendre à nager au niveau de la classe de CP. A ce titre, la SAM doit permettre aux écoles de ses communes membres de répondre à ces obligations. La SAM propose de rembourser aux communes du nord du territoire les frais liés aux transports des élèves vers la piscine du parc départemental de Bessilles. Le transport des élèves est mis en œuvre par la commune, puis remboursé par la SAM à hauteur de 2 000€ H.T. je vous propose d'accepter cette mise en place de convention afin d'obtenir ce remboursement.

**Danièle NESPOULOUS** : est-ce que cela correspond à la totalité de la dépense ou est-ce que c'est une partie de la dépense engagée pour amener les enfants à Bessilles.

**Ghislain NATTA** : ce n'est qu'une partie.

**Danièle NESPOULOUS** : et pourquoi dans ce domaine, c'est pour compenser un peu le fait que les élèves ne peuvent plus aller à Sète, ça n'a aucun rapport même. Non parce que ça aurait aussi un coût financier au niveau du transport, le même. Et alors pourquoi dans ce domaine-là la SAM. Elle a la compétence ? ou est-ce que c'est un accord ? C'est une aide qui a été obtenu par les communes qui sont obligés d'amener leurs élèves.

**Monsieur le Maire** : ça existait surtout. Ils ont harmonisé.

**Danièle NESPOULOUS** : je pensais à ça mais il y aurait eu un coût de transport malgré tout, qu'ils aillent à Bessilles ou à Sète.

**Pierre CAZENOVE** : et est-ce que d'autres activités autre que la natation bénéficient de subvention ou pas ? non c'est ciblé.

**Monsieur le Maire** : pas pour l'instant. Je pense que c'était pour avantager les villages qui n'ont pas de piscines à disposition. Ils compensent, je pense que Sète n'y a pas droit, Frontignan non plus, il me semble. A vérifier mais ça doit être cela. Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

### **RAPPORT N° 8 : URBANISME – Convention BRL/CER-LR/Commune pour mise à disposition d'emprises foncières**

**Serge CUCULIERE, rapporteur** : j'informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires relatives aux travaux d'extension par BRL du réseau hydraulique régional Aqua Domitia « Maillon Gardiole Biterrois Tranche 3 », il y a un impact sur des habitats d'espèces protégées. La commune a donné son accord de principe pour la mise à disposition des parcelles communales nécessaires à la réalisation de ces mesures compensatoires. On avait déjà donné un avis de principe le 29 mars 2017. Aujourd'hui, la commune doit approuver une convention de mise à disposition d'emprises foncières sur son territoire. C'est le sujet de la délibération.

Cette convention sera conclue entre la commune, BRL (société anonyme d'économie mixte), et le conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). Elle a, au préalable, fait l'objet d'une étude dont les mesures compensatoires figurent dans l'arrêté n° DREAL-BMC-2018-043-01 délivré le 12 février 2018 par le Préfet de l'Hérault. Cet arrêté je me le suis procuré, je l'ai lu. Si vous voulez il fait le point sur les impacts du maillon Biterrois, qui fait plusieurs dizaines de kilomètres, qui fait Poussan- Servian et parcelles par parcelles, ils notent les impacts. Il y a un nombre très important d'espèces qui doivent faire l'objet de mesures compensatoires, c'est ce que dit cet arrêté, si vous souhaitez le voir, on vous le donnera mais ce n'est rien de plus qu'une liste à la Prévert, disons d'espèces qui sont impactées.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la mise à disposition des 3 parcelles concernées : la D497 (15,44ha), il y a une photo qui suit, en excluant la pointe sud-ouest (0,15ha). Pourquoi on exclut cette pointe, parce que c'est carrément le sommet, si jamais on veut faire quelque chose un jour au sommet, qu'on ne soit pas embêté par le fait qu'on soit dans une zone compensatoire en matière d'environnement c'est pour cela qu'on a enlevé la pointe. La D313 (0,15ha) et la E 970 (12,7ha) conformément au document joint. Je vous propose d'approuver les modalités définies dans la convention jointe à la présente délibération.

**Pierre CAZENOVE** : on peut poser quelques questions, on profite de Serge ici. On situe les parcelles, j'aperçois le ball-trap d'un côté, la piste DFCI de l'autre, la RD2, sur ces parcelles est ce que ça va restreindre les activités sur cette parcelle à partir du moment où il y a cette convention avec BRL ?

**Serge CUCULIERE** : Disons que l'intérêt, ce n'est pas une découverte, on en avait déjà parlé, c'est parce qu'on veut mettre un berger en place, et que disons, ces mesures compensatoires doivent traiter des milieux, les ouvrir, notamment en faisant appel au pastoralisme, enfin tout va dans le sens pour pouvoir mettre un berger et faire pâturer ces surfaces. L'intérêt pour la commune c'est que, c'est BRL via le conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon qui s'en occupe, et que financièrement c'est tout à fait neutre pour la commune, c'est une mise à disposition que l'on fait gratuitement, mais disons que tous les frais liés à la mise en place du berger à la gestion des zones sont à charge de BRL. Pour ce qui est des restrictions d'usage, je ne sais pas, mais je pense que cela ne sera pas clôturé, on pourra toujours s'y balader et au contraire il y aura une mise en valeur et vraisemblablement, des actions pédagogiques autour, pour mettre en valeur ces zones. Forcément, quand même, les milieux on ne pourra pas aller les labourer si on veut, enfin voilà, il y aura un cadre du respect de la nature et conformément à la gestion de la mesure, elles seront ouvertes au public.

**Pierre CAZENOVE** : donc il faudra prévenir les chasseurs, d'une part parce qu'ils font des fois des cultures.

**Serge CUCULIERE** : oui mais tout ça sera géré, ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> mesure compensatoire que l'on a. La carrière s'est ouverte à environ de 20 Ha et l'arrêté d'autorisation de la carrière a mis 20HA en mesure compensatoire et je crois qu'on en a mis, je ne sais plus, presque une dizaine à mesure compensatoire témoin sur lesquelles on ne fait rien. Donc je veux dire il y a déjà environ 30 HA qui sont déjà obérées par ce système. La carrière pour y participer, et bien effectivement, il y a certains endroits où on met en place des espèces sensibles, disons que l'aménagement est fait de sorte qu'il y ait des îlots isolés pour ne pas que la biodiversité soit impactée. Il faut savoir que s'il y a un problème avec la biodiversité c'est parce qu'on la piétine.

**Pierre CAZENOVE** : je pensais par exemple, on découvre une capitelle démontée sur le terrain, on ne nous empêchera pas de la démonter et de la restaurer.

**Serge CUCULIERE** : de toute façon, il y aura une gestion de la mesure et je pense que le conservatoire des espaces du Languedoc, c'est notre terrain et on discutera avec pour pouvoir la retaper. Mais c'est quand même géré par eux, mais ils ne sont pas opposés à tout, loin de là.

**Pierre CAZENOVE** : et le dossier du berger avance ?

**Serge CUCULIERE** : ça franchement, je ne le sais pas, Monsieur le Maire le sait ?

**Monsieur le Maire** : celui qui devait s'installer est parti ailleurs, puisque ce dossier a un peu de retard. Il fallait signer d'abord ce genre de convention pour que les choses avancent. Il y a eu des loupés au niveau de BRL et pas toujours la même structure pour le chapoter, donc ça a pris un peu de temps.

**Serge CUCULIERE** : et quand on voit que l'arrêté de la DREAL est de 2018, les choses vont lentement.

**Monsieur le Maire** : les choses ont pris du retard, pratiquement un an par rapport à ce qu'on avait évoqué. Et puis pour la parcelle E 970 par exemple, elle touche complètement celle qui est gérée par l'ONF.

**Serge CUCULIERE** : c'est indépendant de l'ONF ? Elles sont indépendantes de l'ONF.

**Monsieur le Maire** : Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

### **RAPPORT N° 9 : HERAULT ENERGIES – Groupement de commandes 2020-2023**

Tout simplement on avait déjà voté sur un groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. On nous demande d'anticiper, vous avez vu que c'est pour la période 2020-2023, comme plusieurs syndicats se sont regroupés et se sont rajoutés à ceux qui y étaient déjà, on demande de revoter cette convention pour reconsulter avec les nouveaux arrivants. Ça permet d'anticiper et de bloquer pratiquement les marchés d'une façon assez intéressante. Ça nous permet, ça dépend la période où on le dépose, d'avoir des prix intéressants et surtout qu'ils sont figés sur les 4 ans qui suivent. C'est vrai que l'élargissement est dû à des groupements qui sont d'autres départements de la région Occitanie – Pyrénées- Méditerranée. Là nous n'étions que 4 voire 5 et là nous allons être pratiquement le double si ce n'est pas plus. D'où l'efficacité, quand on demande tant de KW, que ce soit en électricité ou en gaz, ce n'est pas inintéressant.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité

### **RAPPORT N° 10 : RESSOURCES HUMAINES – Elections professionnelles**

**Danielle BOURDEAUX, rapporteur** : le 06 décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles dans notre commune. Le renouvellement se fait tous les 4 ans. Considérant que l'effectif de la commune qui est apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le chiffre d'agent en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui sert à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel. Nous avons consulté les organisations syndicales le 22 mai 2018 et nous avons convenu ensemble que nous fixons à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et le nombre égal de représentants suppléants. On maintient la paritarisme numérique en fixant le même nombre de représentants pour la collectivité, aussi bien du point de vue titulaire que suppléant. Et on décide aussi du maintien du paritarisme de fonctionnement, c'est-à-dire qu'en réunion on recueille les avis, aussi bien du côté des agents que du côté de la municipalité. Alors pourquoi 4 membres représentants, alors que si en fait on calcule 77 agents, il aurait suffi d'en avoir 3, on a décidé d'en prendre 4 de manière à ce que tous les services soient représentés. 1 pour la police municipale, 1 pour le service enfance jeunesse, 1 pour le service technique et un pour le service administratif. Nous vous demandons de nous suivre dans la fixation du nombre de représentants, c'est-à-dire 4 titulaires, et 4 suppléants, aussi bien du côté des agents que des élus de la municipalité.

**Danièle NESPOULOUS** : et auparavant c'était ?

**Danielle BOURDEAUX** : Nous avons gardé les mêmes chiffres que ceux que nous avons, effectivement, parce que la représentativité nous a paru très bonne puisqu'il y a des représentants de chaque gros pôle au comité technique et au CHSCT.

**Monsieur le Maire** : pas de questions ? Nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

Je clôture ce conseil